

respectivement délégué titulaire et déléguée suppléante d'Echalas au comité syndical du Parc du Pilat.

Sur l'invitation de Charles ZILLIOX, Fabien KRAEHN prend la parole. Il est ravi d'accueillir une réunion de Bureau. Il revient sur les Rendez-vous de mon Parc qui sont en cours sur la commune et qui connaissent un grand succès. C'est un moyen de faire connaître le Parc aux habitants. Ce genre d'initiatives sera à renouveler dans le futur pour continuer à faire connaître les actions du Parc.

Fabien KRAEHN précise que tous les élus dans sa Commune ont une délégation qu'il soit adjoint ou non. Thierry RAULET est en charge de l'environnement et Rose-marie PERRIN des questions liées aux différents âges de la vie.

Serge RAULT est désigné secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 6 JUILLET 2022

Charles ZILLIOX précise que ce n'est pas le bon document qui a été transmis aux élus. Ce point est donc reporté à la prochaine réunion de Bureau.

2 – APPROBATION DE COMPTE-RENDU DE RÉUNION

•Commission Climat, Énergie et Mobilité du 6 juillet 2022 : Luc THOMAS n'étant pas encore arrivé, Monsieur ZILLIOX demande à Sandrine GARDET de présenter les points abordés lors de cette réunion. Ont été travaillés : les pistes d'actions en déclinaison de la stratégie d'adaptation au changement climatique qui s'écrit en parallèle aux travaux sur le Plan de Paysage. La Commission a également échangé sur l'état d'avancement des actions dans les communes pour la réduction de pollution lumineuse induite par l'éclairage public.

Charles ZILLIOX ajoute que sur le Plan de paysage, des réunions importantes sont à venir. Il est important que les délégués soient présents au maximum.

3 – POINT SUR LE FONCTIONNEMENT ET LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉVALUATION ET RÉVISION DE LA CHARTE ET SUR L'ORGANISATION DES RÉUNIONS DE BUREAU

Charles ZILLIOX souhaite et propose que le Bureau intègre la Commission Evaluation et Révision de la Charte. Il est important que les élus du Bureau voient les choses en marchant plutôt qu'une fois ficelées. Le Bureau doit suivre cette révision de près.

Luc THOMAS trouve que c'est une excellente idée mais demande que lors de la première réunion, un rattrapage ou une synthèse soit fait.

Charles ZILLIOX précise que la révision sera évoquée lors de la réunion du comité syndical du 21 septembre. Lors du comité syndical du 5 octobre, une séance de travail sera proposée aux élus sur ces questions là.

Luc THOMAS souhaite que ces réunions puissent avoir lieu le mercredi.

Charles ZILLIOX répond que sa demande est prise en compte et qu'elle sera étudiée.

Sur le fonctionnement des réunions de Bureau, Charles ZILLIOX propose que les dossiers à l'ordre du jour soient étudiés et votés en une heure maximum. Les notes étant transmises en amont, les élus ont pu en prendre connaissance. Bien entendu, des précisions seront données si nécessaire et des réponses aux questions seront apportées. Il restera alors une heure pour travailler sur d'autres questions.

Serge RAULT souligne que c'est une très bonne idée. Il est important d'avoir du temps pour échanger et cela peut plus facilement permettre aux élus du Bureau d'être relai dans leurs instances respectives : communes, intercommunalités...

4 – DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

4.1 Projet de valorisation et de sensibilisation au pastoralisme sur le territoire du Pilat

Dans le cadre du plan pastoral territorial, le Parc développe un projet de sensibilisation des habitants au pastoralisme. Ce projet doit répondre à différents objectifs :

- Informer sur la présence et la singularité du pastoralisme du Pilat,
- Faciliter le co-usage des lieux pastoraux utilisés pour les loisirs de pleine nature,
- Valoriser le pastoralisme sur le Pilat par rapport à ses bénéfices économiques, environnementaux et paysagers,

Pour cela, le Parc a imaginé différentes activités en lien avec les éleveurs :

- La création d'un module « pastoralisme » pour les écoles du territoire (cycle 1, cycle 2). Ce module comprendra 4 demi-journées (dont 1 demi-journée sur le terrain en présence d'un agriculteur).
- La conception d'une mallette pédagogique qui regroupera les différents outils pédagogiques utilisés lors du module et qui pourra être utilisée en autonomie par les enseignants.
- La production de différents supports de communications afin de parler du pastoralisme lors de différentes manifestation et la création de panneaux informatifs pour les lieux pastoraux fréquentés (présence du chien de protection, limitation du risque incendie...).
- Une valorisation des réflexions et des actions de l'association Pâtur'en Pilat auprès des lycéens en projet d'installation.
- L'organisation de différents évènements festifs sur les estives du Pilat (Panère et Jasserie). Elles permettront de valoriser le travail (démonstrations chien de troupeaux...) et les difficultés des éleveurs. Les produits du terroir (marchés de producteurs) et les bénéfices de l'activité pastorale.

Le budget prévisionnel :

Le coût de cette opération est évalué à 51 500 € TTC :

Le financement de ce projet de fonctionnement reposerait sur les soutiens suivants :

- La Région Auvergne - Rhône-Alpes (PPT) pour 8 240 €
- Le programme LEADER Pilat pour 32 960 €
- Autofinancement du Parc pour 10 300 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes
- précise que le Parc du Pilat s'engage à prendre sur son autofinancement si la subvention LEADER était moindre qu'espérée.

4.2 Validation de la candidature au Projet agro-environnemental et climatique 2023-2027

À la suite d'une délibération du Bureau prise en mai dernier, le Parc du Pilat a travaillé ce printemps et cet été avec les agriculteurs et les partenaires locaux (EPCI, consulaires,...) pour définir un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) visant à terme au déploiement de Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) auprès des agriculteurs volontaires.

Ce travail a abouti à plusieurs décisions, au regard du cahier des charges transmis par l'État, portant sur :

- les périmètres de déploiement des MAEC

3 secteurs ont été retenus (cf. carte jointe) :

- le secteur « Biodiversité 42 » regroupant les communes à enjeu « couverts herbacés

permanents » et les sites Natura 2000 du territoire

- le secteur « aire de captage prioritaire » qui regroupe les aires des captages de Saint-Michel-sur-Rhône et de Chavanay
- le secteur « biodiversité 69 » correspondant aux 11 communes du Pilat situées dans le département du Rhône.
- Les mesures qui seront activées

3 MAEC biodiversité seront activées (Systèmes herbagers et pastoraux, surfaces herbagères et pastorales et amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage) ainsi que la MAEC élevage d'herbivores (niveau 3) et les MAEC ligneux et mares.

- Les modalités d'animation du PAEC

Les modalités d'animation et son financement sont en cours de calibrage et seront détaillées dans une note complémentaire ultérieure.

- les projections financières relatives à ce PAEC

Les objectifs de contractualisation des MAEC activées correspondent à :

- 63 agriculteurs concernés
- 2750 ha
- 1 462 072 €

Les MAEC sont financées par le FEADER à 80 % et à 20 % par l'État, les Agences de l'eau, ou le Département du Rhône en fonction des secteurs d'intervention.

Ces différents points constitutifs de la candidature à déposer avant le 15 septembre prochain ont été présentés et débattus lors de la réunion du comité de pilotage « agriculture durable » le 6 septembre 2022, ainsi que lors de la réunion de la sous-commission agriculture le 12 septembre 2022, réunions toutes deux présidées par Valérie PEYSSELO.

En l'absence de Valérie PEYSSELO, Sandrine GARDET précise qu'en termes de moyens humains, ce seront environ 400 jours de travail qui seront consacrés sur ce projet sur 5 ans. Il est prévu de mobiliser du temps de Justine VALLET, chargée de mission au Parc. Il est également envisagé de recruter une personne en renfort sur 12 à 24 mois. Cette personne travaillerait à mi temps pour le PAEC du Parc et à mi temps pour le PAEC porté par Saint-Étienne Métropole.

Les intercommunalités ont donné un avis favorable à ce PAEC. Une convention sera à signer avec les différents partenaires qui accompagnent ce projet (Intercommunalité, Comité de développement agricole, Départements, Chambre d'Agriculture du Rhône, ADDEAR 42 et 69, Patur'en Pilat, Conservatoire botanique national du Massif central).

Lucien BRUYAS demande si le Rhône est aussi concerné par ce projet.

Sandrine GARDET lui répond que oui car le Département du Rhône pourrait être d'accord pour apporter son cofinancement.

Charles ZILLIOX ajoute que c'est un projet collectif dans la continuité de l'action du Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et valide la candidature du Parc du Pilat au Projet agro-environnemental et climatique 2023-2027 et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes.

4.3 Valorisation et préservation de la myrtille sauvage – ajustement dossier Natura 2000

Depuis 2019, les PNR de Millevaches en Limousin, du Livradois-Forez, des Monts d'Ardèche et du Pilat

mènent conjointement différentes actions et initiatives afin de valoriser et préserver la myrtille sauvage. Entre septembre 2021 et juillet 2022, une prestation d'accompagnement pour mettre en place un protocole expérimental de suivi des landes à myrtilles a permis de structurer le projet. Cette action a bénéficié de crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (Massif Central) et d'auto-financement des Parcs des Monts d'Ardèche et du Livradois-Forez. Une nouvelle action est nécessaire d'ici la fin de l'année 2022 : la coordination technique d'une phase de test et d'adaptation des protocoles expérimentaux. Afin de cerner plus précisément les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la seconde phase du projet « Myrtille du massif central 2023-2027 », il s'agit :

- d'identifier les évolutions pertinentes des paramètres à mesurer-caractériser et des modalités de relevés ;
- de tester différents outils ;
- de préciser avec les partenaires de la recherche les possibilités d'analyses, voire affiner les questions à étudier, etc.

Le plan de financement de cette nouvelle action est construit autour de la prise en charge financière à 50 % par le Parc de Millevaches en Limousin (maître d'ouvrage) et à 50 % par le Parc du Pilat dans le cadre de la convention de partenariat financier, jointe à la présente. Le montant de la prestation s'élève à 4 000 € HT maximum, réparti entre les 2 Parcs.

Martine BRUNON demande en quoi consiste ce projet.

Christine ROBIN lui répond qu'il s'agit d'installer des placettes de suivi pour examiner l'évolution des landes, d'étudier ce qui impacte le développement des myrtilles et également de comprendre le rôle des différents acteurs (notamment les cueilleurs de myrtilles) et les liens entre eux.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention entre le Parc du Pilat et le Parc de Millevaches en Limousin définissant les modalités de répartition du financement de cette prestation
- Affecte 2000 € maximum de crédits Natura 2000 (dossier d'animation 2022) pour financer cette prestation.

4.4 Programme d'actions culturelles pour l'année 2023

En vue de favoriser une vie culturelle dynamique, de diffuser la connaissance auprès du grand public et de partager le projet de territoire, les actions du Parc du Pilat s'articuleront principalement autour de trois axes :

- La mise en place de la saison culturelle « Champ Libre »,
- L'accueil de résidences d'artistes,
- La mise en place du Festival du cinéma solidaire du Pilat.

1. La saison culturelle « Champ Libre » : 5 dates de mai à octobre 2023

« Champ Libre » est un programme gratuit de spectacles, balades-découverte, dégustations et rencontres. Chaque date est organisée avec une commune et ses forces vives. La direction artistique du volet « spectacle » est assurée par un partenaire culturel reconnu pour ses capacités à concevoir, produire et diffuser un événement culturel.

Une au moins des 5 dates concernera une commune du Rhône et valorisera le patrimoine naturel afin de correspondre au souhait de la politique du Département du Rhône auprès de qui un dossier de demande de subvention serait déposé.

2. L'accueil de résidences d'artistes

2.1 Résidences d'artistes sur l'itinérance dans le cadre de l'Inter-Parcs Massif central

Le Parc du Pilat participera à une action coordonnée par l'association Inter-Parcs Massif via l'accueil d'une résidence artistique dont les objectifs sont les suivants :

- Valoriser la culture locale et impliquer les habitants par la création contemporaine,
- Attirer et accueillir de nouveaux publics sur les itinérances.

Lors de cette résidence en coopération avec 7 autres parcs du Massif central, les artistes résideront environ un mois dans le Pilat.

2.2 L'accompagnement du projet « Fenêtre sur le paysage » sur le Saint-Jacques de Compostelle

Depuis 2016, Derrière Le Hublot, scène conventionnée d'intérêt national et l'Agence française des chemins de Compostelle développent à l'échelle du GR®65 « Fenêtres sur le paysage », une aventure artistique sur les chemins de Compostelle. La commune de Saint-Julien-Molin-Molette souhaite rejoindre ce projet via la création d'une œuvre d'art pérenne servant de refuge pour une nuit. L'œuvre sera réalisée avec des artisans locaux. Le Parc du Pilat accompagnera ce projet et organisera un évènement culturel festif.

3. Festival du cinéma solidaire du Pilat 2023

Le festival est co-organisé depuis 2012 par le Parc dans le cadre du collectif Ciné-solidaire du Pilat, en partenariat avec les cinémas et les médiathèques au cours du mois de novembre. Depuis 2022, le thème du festival ne varie plus et reste centré sur la solidarité pour ainsi mettre en valeur des actions solidaires du territoire. Au programme : des cinés-rencontres, des expositions, des animations sans oublier l'ouverture du festival lors d'un bal solidaire.

Le budget prévisionnel

Le coût total de la mise en œuvre de ce programme est de 30 000 € et comprendra des dépenses liées à l'accueil artistique, l'organisation d'animations, de dégustations et des frais liés à la communication.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne – Rhône Alpes (politique régionale en faveur des Parcs): 25 000 €
- Conseil Départemental du Rhône (convention annuelle de partenariat) : 5 000 €

Jean-Philippe PORCHEROT précise que le programme Champ libre a été organisé sur 3 communes en 2022 : La Terrasse-sur-Dorlay, Chavanay et Échalas.

Pour 2023, il indique que les 3 communes retenues pour « Les Rendez-vous de Mon Parc » avec en point d'orgue Champ Libre sont Farnay, Condrieu et Jonzieux. Il est essentiel d'avoir une collaboration étroite entre le Parc et les Communes qui accueillent ces animations.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes.

4.5 Achat d'une voiture hybride pour sa mise en autopartage

Luc THOMAS présente ce dossier.

Depuis 2009, le Parc du Pilat met en place des actions sur la mobilité pour tous en milieu rural, tout en limitant les impacts environnementaux. Information multimodale, développement de services, conseil en mobilité sont les 3 axes retenus.

En 2013, il a notamment mis en place en lien avec Citiz Alpes Loire, le premier service d'autopartage en milieu rural de France. Il s'agit aujourd'hui d'une voiture appartenant au Parc (de 2013 à 2016, la voiture partagée appartenait à Citiz Apes Loire) qui est en partage entre les salariés du Parc, d'autres structures et des particuliers. Il s'agit d'un véhicule essence de la marque Citroën C3 acquise en 2016 stationné face à l'hôpital local de Pélussin.

En 2019, le service a été complété par un second véhicule qui comme la C3 est propriété du Parc. Il s'agit d'un véhicule hybride de marque Toyota stationné à droite de l'entrée de la Maison du Parc.

À noter que nous avons, pour le stationnement de ces véhicules, signé avec la Mairie de Pélussin, une convention d'utilisation du domaine public.

À ce jour, ce service d'autopartage en libre service concerne plus d'une vingtaine d'utilisateurs même si le Parc en est l'utilisateur principal pour les déplacements professionnels de ses salariés.

Afin de remplacer la C3, qui « finira ses jours » dans le pool de véhicule de services du Parc non partagés en remplacement d'une clio au GPL datant de 2006, le Parc propose d'acquérir une nouvelle voiture hybride.

Le budget prévisionnel

Les dépenses correspondent à l'achat d'un véhicule hybride et d'un boîtier pour l'autopartage pour un montant total de 21 934,59 € HT.

Le plan de financement proposé de cette action d'investissement est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 17 547,67 €
- Autofinancement Parc : 4386,2 €

Jean-Louis POLETTI demande quel type de véhicule sera acheté.

Marie VIDAL lui répond que le devis sur la base duquel le dossier de demande de subvention a été préparé correspond à un véhicule hybride Clio.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante.

4.6 Renouvellement des équipements dans le jardin de la Maison du Parc et travaux d'accessibilité

Le jardin de la Maison du Parc s'étend sur 4000 m². Réaménagé en 2014, il prolonge l'espace de découverte intérieur qui présente toutes les richesses du Pilat à travers expositions, films, odeurs, jeux multimédias ... Le jardin invite à penser, à regarder autour de soi, paysages, plantes (avec notamment un espace plantes aromatiques et à parfum) et autres curiosités. Telles des sculptures, l'atelier de plein air et la galerie observatoire ponctuent l'espace.

Ce jardin est conçu comme une passerelle conduisant de l'espace scénographique intérieur aux chemins du Pilat, il invite le visiteur à en découvrir davantage en parcourant le Pilat.

Comme l'espace intérieur de la Maison du Parc, le jardin a aussi un but pédagogique. Des idées pour jardiner écologiquement en mobilisant les auxiliaires naturels des cultures, pour choisir des essences de haies locales nécessitant moins d'entretien ou encore pour envisager d'autres sources d'énergie sont proposées ici et là dans le jardin.

Entre 2017 et 2018, de nouveaux équipements ont été acquis et des travaux ont été faits dans le jardin de la Maison du Parc pour permettre un meilleur cheminement, améliorer l'accessibilité et développer la connaissance.

Aujourd'hui, de nouveaux travaux sont nécessaires pour offrir la meilleure expérience possible aux visiteurs de la Maison du Parc, tout en assurant l'accessibilité et la sécurité.

Plusieurs équipements comme l'atelier pédagogique et la galerie bois de l'observatoire méritent de gros travaux de réfection. En matériel d'accessibilité et de sécurité, une rampe, des dalles podotactiles et une partie du sol antidérapant sont vieillissants et doivent être remplacés.

Il est également proposé de remplacer plusieurs tables de pique-nique et tables d'orientation qui sont en mauvais état et de faire l'acquisition de matériel et d'équipements qui faciliteront l'entretien du jardin mais aussi des sentiers de randonnée.

Le budget prévisionnel

Le montant de cette opération d'investissement s'élève à 21 283,68 €. Elle serait financée de la manière suivante :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des Parcs) : 17 026 €
- Autofinancement : 4 257,68 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante.

4.7 Candidature du Pilat au dispositif « Territoires Région pleine nature »

Fin juillet 2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a présenté sa nouvelle politique visant à soutenir les destinations « sports et loisirs de pleine nature ».

Cette politique vise à relever plusieurs défis identifiés pour ces territoires, dont :

- mieux structurer cette filière tout en renforçant la qualité des prestations
- adapter l'offre aux impacts de la crise sanitaire,
- faciliter l'adaptation des activités et des équipements au changement climatique,
- inscrire cette offre dans la transition écologique,
- intégrer le développement du numérique.

Les modalités de soutien proposées par la Région sont d'ores et déjà fixées et visent à financer au fil de l'eau des opérations d'investissement et d'équipement.

Toutefois pour renforcer l'efficacité de cette politique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite la déployer spécifiquement sur une vingtaine de territoires identifiés par elle comme pertinents sur cette thématique. Le soutien de la Région ne sera alors accessible qu'aux acteurs de ces destinations (opérateurs privés, associations, entreprises, collectivités locales, SPL...).

Pour identifier ces territoires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a proposé un appel à manifestation d'intérêt pour lequel les candidats doivent se faire connaître d'ici au 3 octobre prochain.

Les dossiers de candidature doivent contenir :

- une présentation de la destination touristique fondée sur un diagnostic touristique de l'offre des sports et loisirs de pleine nature et une gouvernance claire ;
- une stratégie de développement touristique basée sur les sports et loisirs de nature ;
- un plan d'actions avec des projets d'investissements à court terme (3 ans).

Sur la base des travaux pilotés par le Parc naturel régional du Pilat dans le cadre du dispositif « Avenir Montagnes Ingénierie », il sera proposé de candidater à l'échelle Pilat à ce dispositif « Territoires Région Pleine Nature ».

Au vu des délais courts imposés par cet AMI, des consultations ont été engagées auprès des partenaires locaux (EPCI, Offices de tourisme...), qui ont validé une candidature portée par le Parc du Pilat.

Sandrine GARDET précise qu'une réunion s'est tenue le 6 septembre entre le Parc et les techniciens des EPCI et des Offices de Tourisme. Des échanges bilatéraux ont également eu lieu avec les structures non représentées le 6 septembre. Chaque technicien a ensuite échangé avec ses élus qui ont validé le fait que le Parc soit le porteur de cette candidature pour le territoire « Pilat ».

Elle indique qu'une nouvelle réunion de travail a été fixée le 30 septembre.

Bernard CHAMPANHET précise que la date butoir pour le dépôt de cette candidature à la Région est le 3 octobre 2022.

Si la candidature est acceptée, elle permettra aux différents porteurs de projet du territoire de déposer, au fil de l'eau, des dossiers de demande de subvention à la Région, sans garantie de résultat cependant.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable pour que le Parc du Pilat dépose une candidature au dispositif « Territoires Région pleine nature » pour le territoire, en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt.

4.8 Participation du Parc du Pilat à la candidature du futur GAL LEADER Loire

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a communiqué le 30 mars dernier les modalités de mise en œuvre du prochain programme LEADER sur la période 2023 – 2027.

Pour répondre aux nouvelles attentes de la Région, il a été convenu, lors de réunions organisées début juillet entre les EPCI de la Loire, le Parc du Pilat et Vienne Condrieu Agglomération, que les anciens GAL LEADER Pilat, Roannais et Loire Forez fusionneraient en une seule entité.

Ce nouveau GAL Loire sera porté par Loire Forez Agglomération et intégrera l'intégralité du territoire classé Parc naturel régional du Pilat.

Sur la base de cette décision, un travail s'engage pour pouvoir déposer une candidature au 31 décembre prochain. Il a été convenu que le Parc assurerait la coordination technique de ce travail sur la partie « Pilat » du nouveau GAL.

Cela suppose :

- la validation d'une convention (jointe à la présente note) liant le Parc du Pilat à Loire Forez Agglomération et Roannais Agglomération et qui fixe les modalités de collaboration lors de cette phase de candidature ;
- la validation d'une demande de subvention déposée fin juillet auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes pour permettre la mobilisation du Parc dans les travaux préparatoires à la candidature. Cette action se traduira concrètement par des frais de salaires et des frais liés (déplacements, restaurations, coûts indirects) pour un montant total de 24 844,08 €.

Le financement de cette action reposerait sur les soutiens suivants :

- Union Européenne (FEADER) : 19 875,26 €
- Autofinancement du Parc : 4 968,82 €

Sandrine GARDET précise que la candidature définitive sera présentée lors de la réunion du Bureau du 13 décembre, car il faut la déposer à la Région d'ici fin d'année.

Charles ZILLIOX ajoute que les crédits alloués seront moins importants malgré un périmètre qui s'agrandit. Il faut que le territoire soit bien représenté aux différentes réunions qui vont se tenir en octobre.

Le management du projet est assuré par la Communauté d'agglomération Loire-Forez. Il se rendra par ailleurs à la prochaine réunion du comité de pilotage prévue le 21 novembre.

Serge RAULT souligne que la baisse de l'enveloppe budgétaire est aussi dûe au fait que la Région ne voulait pas qu'il y ait des zones blanches, non couvertes par le dispositif.

Sandrine GARDET ajoute que si le critère de la population ou de la superficie est retenue, le Pilat bénéficiera d'une enveloppe de 700 000 euros, en baisse de 80 % par rapport à l'enveloppe dont le Pilat bénéficie actuellement.

Charles ZILLIOX répond qu'il sera nécessaire de trouver des projets structurants pour le territoire.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention précitée et autorise Monsieur le Président à la signer
- émet un avis favorable sur la demande de subvention et le financement proposé et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante

précise que le Parc du Pilat s'engage à financer via son autofinancement le reste à charge si la subvention accordée était moindre qu'espérée.

5 - DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

5.1 Conception d'une œuvre d'art refuge dans le cadre du projet « Fenêtres sur le paysage » à Saint-Julien-Molin-Molette par « Derrière Le Hublot »

Depuis 2016, Derrière Le Hublot, scène conventionnée d'intérêt national et l'Agence française des chemins de Compostelle développent à l'échelle du GR®65 « Fenêtres sur le paysage ». Il s'agit d'une aventure artistique sur les chemins de Compostelle.

La Commune de Saint-Julien-Molin-Molette, étape du chemin de Saint-Jacques de Compostelle souhaite rejoindre ce projet via la création d'une œuvre d'art-refuge en 2023. Il s'agira d'une œuvre pérenne, réalisée à partir de savoir-faire locaux permettant une immersion contemplative en connexion avec la nature, le patrimoine, le paysage et un refuge pour une nuit.

Le Parc des Causses du Quercy a d'ores et déjà participé à ce projet et a réalisé une première œuvre d'art refuge qui a gagné le prix de la Maison d'Architecture d'Occitanie. Au total 7 œuvres d'art ont d'ores et déjà été créées entre 2018 et 2022.

La mise en place de ce projet comportera deux tranches avec une première phase de conception et une seconde phase de création.

En complément de la création de cette œuvre d'art refuge, dans le Pilat, nous accueillerons des ponctuations artistiques (installations spectacles et résidences d'artistes) sur le tracé du GR®65. Ces ponctuations ont été évoquées plus avant dans le cadre du dossier de demande de subvention pour la programmation culturelle du Parc en 2023.

Derrière le Hublot en partenariat avec la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette sollicite de la part de la Région, au titre de sa politique en faveur des Parcs naturels régionaux, une subvention en investissement

pour la phase de conception de l'œuvre d'art refuge.

Le coût de cette phase s'élève à 10 000 € TTC qui serait financée comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 000 €
- Autres financeurs (FNADT-FEDER) : 2 000 €

À noter que la seconde phase soit la création de l'œuvre est estimée à 55 000€. Un nouveau dossier de demande de financement pourrait être déposé.

Martine BRUNON souhaite avoir plus d'informations sur ce projet.

Christine ROBIN lui répond qu'il s'agit d'une œuvre d'art sur le bâti existant qui repose sur la transformation d'un lieu pour dormir et une œuvre d'art en même temps.

Ce projet recouvre plusieurs étapes : la conception de l'œuvre avec la population et avec la mobilisation des savoir-faire locaux puis la création. Plusieurs animations artistiques auront lieu.

Martine BRUNON demande combien de personnes pourront être accueillies.

Jean-Philippe PORCHEROT précise que c'est très peu de personnes puisque cela vise plutôt l'itinérance.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

6 – MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT VERT ET BLEU « GRAND PILAT » (2019-2023) – PROGRAMMATION 2022

Le Contrat vert et bleu Grand Pilat « 2019-2023 » a été validé en commission permanente de la Région le 28 juin 2019.

Le programme opérationnel comporte 42 actions, prévues d'être engagées sur 5 ans (de 2019 à 2023) et portées en maîtrise d'ouvrage par 27 structures dont le Parc du Pilat. Le montant prévisionnel de l'ensemble d'actions prévues au contrat s'élève à 7 122 860 € avec une aide prévisionnelle régionale de 1 573 158 €.

En 2022, 13 dossiers ont été validés concernant 12 maîtres d'ouvrage différents.

En dehors des actions financées par le FEDER qui n'ont pas pu démarrer, les autres actions du CVB bénéficiant des subventions Région sont bien lancées.

Les projets sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Descriptif	Subvention fonctionnement (€)	Subvention investissement (€)	Montant total de la dépense (€)	Taux de subvention %
Parc Pilat	Plantations de haies		29 834	37 293	80 %
Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO)	Plantations de haies	3 720		18 600	20 %
Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG)	Travaux pour l'accueil de biodiversité dans des fermes pilotes	9 300		69 157	13 %

Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)	Plantation de haies sur le Saluant		10 000	20 000	50 %
Conservatoire d'espaces naturel Rhône-Alpes (CENRA)	Restauration de zones humides (ENS 69)		25 274	49 631	51 %
Centre d'observation de l'île du beurre (CONIB)	Gestion continuités île de la Chèvre	3 357		6 714	50 %
Conservatoire Botanique National du massif central (CBNMC)	Étude de la fonctionnalité d'un réseau de prairies humides	27 896		85 916	32 %
Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de L'eau Loire Lignon (EPAGE LL)	Continuité écologique sur le bassin versant de la Dunière	1 949	10 519	44 810	28 %
Fédération de Pêche 69	Étude pour travaux de suppression de seuil(s) sur le ruisseau des Haies		3 004	10 014	30 %
Conservatoire Botanique National du massif central (CBNMC)	Végétal Local : expérimentation de plantation de végétaux locaux dans les vignes et les espaces verts communaux	15 257		17 969	85 %
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)	Sensibilisation Trame noire	16 174		18 474	88 %
Centre d'observation de l'île du beurre (CONIB)	Animation Caravane Biodiversité sur 2023	11 665		11 665	100 %
Rives Nature	Plateforme ressource biodiversité : accompagne Communes et Intercommunalités sur la biodiversité.	13 666		68 220	20 %
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR)	Aménagement de continuité écologique sur le projet de ZA de l'Aucize		50 000	112 765	44 %
TOTAL Fonc et Inv		103 001 €	128 631 €	571 228 €	
TOTAL demande de subvention Région en 2022		231 632		571 228 €	

Charles ZILLIOX ajoute que le Contrat vert et bleu couvre un territoire plus large que le seul « Pilat ». Beaucoup d'actions intéressantes ont pu être mises en œuvre.

À l'échelle du Pilat rhodanien, sur la ZA de l'Aucize, l'action menée consiste à étudier et à limiter les impacts écologiques négatifs d'un projet. C'est quelque chose d'innovant au niveau des parcs d'activités.

Christine ROBIN indique que sa commune est impliquée dans le projet porté par le Conservatoire Botanique National du Massif Central sur le végétal local. Le CBNMC porte une expérimentation visant à favoriser le recours aux végétaux locaux : issus et produits sur le territoire, adaptés au climat et à la biodiversité. Des tests sont en cours.

Thierry RAULET indique que la même expérimentation est en cours à Échalas.

7- CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INTER PARCS MASSIF CENTRAL POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE TOURISME DURABLE SUR LE PILAT : ITINÉRANCE, FRÉQUENTATION, DESIGN DE L'OFFRE

Dans un contexte de changement climatique et face à l'évolution des pratiques touristiques issue de la crise sanitaire, les Parcs naturels du Massif Central ont souhaité poursuivre leur action collective autour de 3 orientations :

- accompagner le développement des itinérances
- mieux gérer la fréquentation sur les espaces naturels
- accompagner les parcs par des démarches « Design » pour faire émerger de nouvelles offres

Chacun de ces axes donnent lieu à des programmes d'action précis pour la période 2022-2024.

Chaque Parc a alors précisé les actions auxquelles il souhaitait prendre part et ce choix se traduit par un niveau de participation financière spécifique.

Pour le Parc du Pilat, il a été convenu de participer aux volets suivants :

- *Concernant les nouvelles offres d'itinérances*

Le Parc du Pilat participera à l'accueil de résidence d'artistes ainsi qu'aux actions collectives de valorisation des actions visant à rendre accessible les sites naturels et les itinérances. Cette participation supposera une participation financière du Parc à hauteur de 4 107,34 € ainsi qu'à un versement d'une avance de trésorerie remboursable de 11 166,81 €.

Ce projet fait l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes (cf. dossier 1.4 – programme d'actions culturelles – accueil de résidences d'artistes)

- *Concernant la gestion de la fréquentation sur les espaces naturels*

Le Parc du Pilat participera à un benchmark d'outils d'analyse de fréquentation, une formation à Outdoorvision. Le Parc participera également à l'établissement d'une charte de bonnes pratiques et à la campagne de communication liée (dont une formation-action à destination des acteurs touristiques).

Cette participation supposera une participation financière du Parc à hauteur de 2 791,7 € ainsi qu'à un versement d'une avance de trésorerie remboursable de 3 300,92 €.

- *Concernant les démarches design pour faire émerger de nouvelles offres*

Le Parc du Pilat bénéficiera d'une synthèse sur les études clientèles existantes relatives aux visiteurs du Massif Central mais aussi d'actions de promotion collective de séjours dans les Parcs du Massif Central.

Cette participation supposera une participation financière du Parc à hauteur de 1 889,42 € ainsi qu'à un versement d'une avance de trésorerie remboursable de 4 663,43 €.

Chacune de ces participations donne lieu à une convention liant le Parc du Pilat à IPAMAC et précisant les modalités de mise en œuvre de ces actions ainsi que les engagements de chacun (cf. pièces jointes).

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer ces 3 conventions
- autorise le versement des avances de trésorerie

valide la participation financière du Parc pour chacun de ces projets.

8- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

8.1 Financement du programme d'éducation au territoire

Jean-Philippe PORCHEROT indique que plusieurs financements ont été obtenus pour la programmation 2022-2023 :

- 15 000 € de l'ARS
- 10 000 € de l'ASSE Coeur Vert

Charles ZILLIOX remercie l'ensemble des participants et précise que le comité syndical se réunira le 21 septembre à 18h30 à la salle Saint-Jean à Pélussin puis le 5 octobre.

La prochaine réunion de Bureau aura lieu le 12 octobre à 18h.